



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

4735^e séance

Vendredi 4 avril 2003, à 17 h 45

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Aguilar Zinser	(Mexique)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Haupt
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bulgarie	M. Vassilev
	Cameroun	M. Tidjani
	Chili	M. Maquieira
	Chine	M. Wang Donghua
	Espagne	M. Quintero
	États-Unis d'Amérique	M. Rostow
	Fédération de Russie	M. Karev
	France	M. Florent
	Guinée	M. Zoumanigui
	Pakistan	M. Akram
	République arabe syrienne	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Clunes

Ordre du jour

La situation au Timor oriental

Rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (S/2003/243)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

03-30897 (F)



La séance est ouverte à 17 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Timor oriental

Rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (S/2003/243)

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Timor oriental une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Guterres (Timor oriental) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2003/243, qui contient le rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2003/401, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

J'attire également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2003/379, qui contient une lettre, en date du 3 avril 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Royaume-Uni.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/2003/401) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Bulgarie, Cameroun, Chili, Chine, France, Allemagne, Guinée, Mexique, Pakistan, Fédération de Russie, Espagne, République arabe syrienne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1473 (2003).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 50.